



Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau

« AGREE »

Don IDA N° D9890-ZR & Crédit IDA N° 7066-ZR

**Recrutement d'un Consultant individuel chargé de la formation des agents de la REGIDESO
à la pratique moderne de gestion des projets selon les standards de Project Management
Institute (PMI)**

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET
N° 12/ZR-CEP-O-484870-CS-INDV/AGREE/2025

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu de financement de Banque mondiale pour financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie de ces financements (Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR) pour effectuer des paiements au titre du Marché de services de Consultant individuel chargé de la **formation des agents de la REGIDESO à la pratique moderne de gestion des projets selon les standards de Project Management Institute (PMI)**.

L'objectif principal visé par la REGIDESO S.A consiste à former ses agents à la pratique de la gestion des projets pour améliorer leurs prestations dans ce domaine au sein de l'entreprise et réaliser le maximum de valeur à travers le cycle de vie des projets.

Cette maîtrise de la pratique de la gestion des projets devra être couronnée par une certification PMI comme suit :

- 1) Les candidats n'ayant pas un background en ingénierie travailleront pour la certification CAPM (certified associate in project management) ;
- 2) Les candidats ayant un background en ingénierie seront formés pour la certification PMP (professional in project management).

Cette formation vise également à aligner les agents bénéficiaires à la gestion des projets selon le nouveau manuel de gestion des projets de la REGIDESO SA. Ce manuel en cours de préparation tient compte des nouvelles politiques de gestion des actifs et de gouvernance de l'entreprise. Ledit manuel est également conforme à la gestion des projets selon le PMBOK (Project Management Body of Knowledge)¹

Les Termes de Reference (TDR) sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site Web suivant : <https://www.cepordc.com/>.

La Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

Le consultant doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience en tant que formateur ayant dispensé des contenus des formations au standard de PMI à travers un ATP (Authorized Training Partner). Si le consultant n'est pas un ATP, il devra démontrer les mêmes compétences dans d'autres standards de formation capables de réaliser les objectifs poursuivis par la REGIDESO S.A (Certification PMI).

¹ <https://www.pmi.org/standards/pmbok>

Le consultant doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle en gestion des projets pour fournir des exemples et cas concrets permettant aux apprenants de contextualiser les concepts leur enseignés. Il est préférable que le formateur soit lui-même certifié PMP au minimum ou PgPMP au maximum.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection de Consultants Individuels (INDV)**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025) « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1^{er} juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales**.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **vendredi 16 mai 2025**.

*Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),
A l'attention de Monsieur Philippe LUMEKA DITALUA, Coordonnateur
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA
Tél. : (+243) 978 254 141 – 823 636 173
E-mail : scpm@cepordc.com avec copie à scpmagree@cepordc.com*

Fait à Kinshasa, le 25 avril 2025

Philippe LUMEKA DITALUA

Coordonnateur

